

AUTREMENT DIT...

Le billet du SNU Poitou-Charentes



Quelques explications sur le bulletin de situation annuelle 2015 de la CNP que vous avez reçu : cela concerne les agents **ex-ANPE** qui ont cotisé au régime de retraite supplémentaire mis en place à **partir du 01/07/1999**. Pour mémoire, c'est le régime qui a remplacé le régime "surcomplémentaire" en vigueur du 01/07/1990 au 30/06/1999.



Les agents publics continuent de cotiser à ce régime contrairement aux agents devenus **privés qui ont arrêté de cotiser** à leur date d'option mais **qui gardent leurs droits acquis** indiqués sur ce bulletin.

Nous ferons un point plus détaillé dans un « **Autrement dit...** » spécial **Protection sociale à paraître** prochainement.

3949 Service gratuit + prix appel

Après la **suppression** de la file Inscription et la **privatisation** de l'aide

à l'inscription en ligne, une nouvelle file va être créée sur le 3949 **Une file dédiée à la BIENVENUE AU 39 49**
« **Formation** ».

Quand en agence les plus experts d'entre-nous répondent avec précaution à une question formation, **la DG, elle, décide de sous-traiter cette file** nationalement, avec un **prestataire de type Web-help**.

On ne peut que s'inquiéter du niveau de réponse « national » sur des processus largement régionalisés. On peut craindre un report de flux, notamment sur mail.net

Quel intérêt de donner « un 1^{er} niveau d'information » qui ne sera pas forcément en adéquation avec les **décisions prises dans les Régions** et qu'il faudra ensuite contredire via le mail.net ?



Trouvez l'Activ'emploi* de Pôle emploi :

- Activ'emploi
- Activ'
- ACTIV'EMPLOI
UN APPUI SOUPLE ET NOVATEUR
POUR BOOSTER VOS DÉMARCHES
- Activ'Emploi
- ACTIV'EMPLOI

*Tous ces « Activ'emploi » existent réellement.

Devant les **injonctions quasi quotidiennes dans le réseau** pour remplir les prestations, les DP SNU ont demandé à la Direction **quel crédit** accordait-elle **au diagnostic des conseillers ?**

Pour se justifier, la Direction argue que la prestation activ'emploi peut répondre à une attente légitime des demandeurs d'être « coachés » car les conseillers concrètement n'ont pas le temps nécessaire pour répondre aux nombreuses sollicitations.

Les DP SNU ont objecté que d'autres choix auraient pu être faits comme des recrutements d'agents, des prestations animées en interne par exemple...

De plus la prestation peut avoir ses limites et les bilans pourraient être perfectibles...

La Direction nie cette pression, préfère plutôt évoquer un accompagnement des conseillers par les ELD et indique qu'il faut faire remonter les réclamations des DE qui ne seraient pas satisfaits de la prestation. Dont acte !

